

Le Canada et la Francophonie

Michel De Goumois

Volume 5, Number 2, 1974

La coopération internationale entre pays francophones

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700449ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700449ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

De Goumois, M. (1974). Le Canada et la Francophonie. *Études internationales*, 5(2), 355–366. <https://doi.org/10.7202/700449ar>

LE CANADA ET LA FRANCOPHONIE

Michel DE GOUMOIS

INTRODUCTION

Prolongement du bilinguisme canadien sur le plan international, la participation du Canada à la Francophonie est aujourd'hui un élément fondamental et permanent de sa politique étrangère. Définie dans le livre blanc, *Une politique étrangère au service des Canadiens*, publié en 1970, réaffirmée dans de nombreux discours dont celui que prononçait le Premier Ministre, le 11 octobre 1971, lors de la séance d'ouverture de la Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique à Ottawa et à Québec, la mise en œuvre de cette politique implique pour cette décennie un resserrement des liens unissant le Canada aux États francophones d'Europe et d'Afrique, un accroissement de son programme d'assistance au développement, un engagement profond dans les institutions francophones, spécialement l'Agence de coopération culturelle et technique, ainsi qu'un intérêt attentif aux associations francophones intergouvernementales ou privées. C'est dire qu'en l'espace de quelques années, des liens d'origine surtout affective et historique avec quelques pays d'Europe seront approfondis et élargis de façon à englober la Francophonie, cette vaste communauté culturelle répartie dans plus d'une trentaine de pays. Ce n'est plus l'histoire mais l'avenir qui doit être garant de leur succès.

Cet effort ne peut et ne doit être le seul fait du gouvernement canadien. C'est pourquoi, celui-ci a tenu à associer à son action toutes les provinces qui voulaient y participer. Le Québec, principal foyer de la langue et de la culture françaises au Canada, a établi des programmes d'échange et de coopération avec la France dans le cadre de l'accord culturel franco-canadien. La présence du français rayonne également dans l'Ontario qui compte plus d'un demi-million de francophones, au Nouveau-Brunswick où près de 35% de la population est d'expression française, et au Manitoba où une importante minorité francophone s'affirme de plus en plus vigoureusement.

Au niveau bilatéral, les provinces sont invitées à participer aux travaux des commissions mixtes ou à la mise en œuvre des programmes d'assistance au développement du gouvernement canadien. Au niveau multilatéral, outre que les quatre provinces mentionnées aient pris part à la conférence constitutive de l'Agence,

aient participé à la signature de la convention par le Canada et continuent à envoyer des représentants à ses diverses réunions, le gouvernement fédéral a établi avec le Québec des modalités de participation qui font du gouvernement du Québec un « gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence ».

I - LIENS BILATÉRAUX

A - La France

C'est probablement dans nos relations avec la France que la transformation de « liens historiques » en une « coopération pour l'avenir » s'est fait le plus sentir.

En novembre 1965, le Canada signait avec la France un accord culturel qu'accompagnait un échange de lettres prévoyant la possibilité pour les provinces canadiennes de conclure des ententes avec la France. Le gouvernement du Québec s'est engagé dans une telle collaboration.

Au niveau du gouvernement fédéral, les échanges se sont également rapidement multipliés dans tous les secteurs et à tous les niveaux, autant sur les plans officiel ou semi-public qu'entre organismes indépendants et individus. Tracer un tableau exhaustif des secteurs et des sous-secteurs impliqués, des organismes d'État, ou semi-publics, des chercheurs universitaires et des professionnels qui y sont engagés dépasserait l'espace alloué à cet article. Essayons d'en dégager uniquement les grands traits.

Les structures destinées à coordonner ces programmes reflètent la souplesse que l'on a voulu leur donner : la commission mixte permet de convenir annuellement d'un programme d'action et d'équilibrer les efforts alors qu'un certain nombre de commissions *ad hoc*, comme celle des échanges dans le domaine militaire, ou des comités comme celui sur l'aide assure une information réciproque sur un grand nombre de sujets.

La dernière commission mixte s'est penchée sur les questions universitaires et l'enseignement du français, la coopération culturelle et les échanges de personnes, les questions scientifiques, les moyens de diffusion culturelle et les échanges artistiques. Elle s'est félicitée de l'ampleur des réseaux de collaboration qui se sont établis et a suggéré d'orienter les travaux vers un approfondissement de la coopération dans des domaines spécifiques d'intérêt mutuel, en dégageant de nouveaux thèmes d'action, en leur donnant de nouvelles impulsions et en diversifiant les modalités d'application de certains programmes.

1 - ENSEIGNEMENT ET ÉCHANGE DE PERSONNES

Au niveau des études universitaires, les échanges continuent à s'accroître entre universités des deux pays. Le Canada a ainsi accordé à la France, en 1973, 93 bourses au niveau de la maîtrise et du doctorat. Par ailleurs un travail important s'effectue en France et au Canada dans le secteur des équivalences de diplômes et de titres universitaires. Au niveau secondaire, les programmes d'échanges d'assistants dans l'enseignement du français et de l'anglais sont très satisfaisants et méritent d'être développés. Les consultations et échanges de documentation entre le Bureau des traductions du Secrétariat d'État et le Centre international de la langue française (CILF) se poursuivent de façon régulière.

Un accord de principe est par ailleurs intervenu afin que les échanges de jeunes s'orientent selon des sujets préalablement choisis dans des secteurs d'activités spécialisées, tels l'animation des villes nouvelles, la participation des jeunes aux activités touchant l'écologie et l'environnement, l'animation des grands ensembles, l'animation en milieu rural, etc.

2 - COOPÉRATION CULTURELLE

Sous ce titre sont groupés un nombre important de thèmes de coopération dont l'énumération suffira à montrer la diversité: archives, sites historiques et parcs nationaux, affaires juridiques, administration publique, traduction, ethnologie amérindienne, formation technique supérieure, droit commercial et sciences économiques.

Les échanges s'intensifient également dans le domaine de l'audio-visuel. L'accord sur les relations cinématographiques paraphé en 1971 a déjà permis la réalisation d'un certain nombre de coproductions, dont l'adaptation pour l'écran de *Kamouraska* d'Anne Hébert. La radiodiffusion et la télévision revêtent une importance de plus en plus exceptionnelle. Un programme d'échange dans les nouveaux moyens de communication qui y sont reliés tels que les vidéo-cassettes pourrait être bientôt réalisé.

Enfin, un nombre considérable d'échanges artistiques ont lieu chaque année. Parmi les plus importants, se range l'exposition de « l'École de Fontainebleau » réalisée grâce au prêt de tableaux consenti par les autorités françaises, et qui a attiré plus de 85 000 visiteurs. L'on pense du côté canadien à une exposition Borduas en France au cours de 1975-76; une exposition Ozias Leduc sera présentée en 1974 dans le cadre des activités du Centre culturel canadien. Le rôle de ce Centre, dont le but est de présenter de façon vivante aux Français la culture canadienne, s'est accru considérablement depuis son ouverture en avril 1970. Les expositions, colloques, concerts, lectures de pièces et soirées de cinéma attirent chaque année un public nombreux et varié.

À Paris, « *Les Belles Sœurs* » de Michel Tremblay ont remporté un succès remarquable: plus de 5 000 spectateurs ont pu voir le spectacle à l'Espace Pierre Cardin. Toujours dans le domaine des manifestations culturelles, notons la participation du *Quatuor Orford* au Festival estival de Paris et au Festival d'Aix-en-Provence, les représentations des *Grands Ballets Canadiens* au Théâtre des Champs-Élysées et le spectacle du *Carrousel de la Gendarmerie Royale*, Place Vendôme. Signalons également que le Canada a été l'hôte en 1974 de la Comédie Française. La célèbre compagnie a donné en tout 47 représentations à Ottawa, Québec, Winnipeg, Toronto, Saint-Jean (Terre-Neuve) et Montréal.

3 - DIFFUSION CULTURELLE

Dans le domaine du livre un accord sur la normalisation bibliographique devrait bientôt être présenté aux deux parties qui se sont entendues sur les moyens à prendre pour régler les questions en suspens. Des expositions de livres sont prévues pour les prochaines années de même qu'un projet d'échange de publications officielles entre les deux gouvernements. Les difficultés d'ordre pédagogique et commercial reliées au manuel scolaire de langue française ont été abordées et devraient être résolues avec l'aide du Conseil des ministres de l'Éducation des provinces canadiennes. Le

programme de dons de livres canadiens à diverses institutions universitaires françaises suit son cours alors que les autorités françaises poursuivent les efforts qu'elles ont toujours déployés dans ce domaine. Ainsi au Manitoba a été mis en service un cinébibliobus qui permettra de faire circuler dans cette province films et livres français.

Particulièrement intéressant à cet égard est la création à Paris du Centre de diffusion du livre canadien chargé de promouvoir le livre canadien en France et d'en assurer la publicité.

4 - COOPÉRATION SCIENTIFIQUE

La construction conjointe d'un télescope optique de 3,60 mètres sur le mont Mauna Kea dans l'État d'Hawaii et son exploitation en commun constitue sans doute la réalisation la plus spectaculaire sur le plan scientifique et contribuera au développement des programmes conjoints entre les deux pays dans le domaine de l'astronomie. Plus de soixante thèmes scientifiques font à l'heure actuelle l'objet de travaux entre équipes françaises et canadiennes. Ici encore, l'énumération des sujets abordés montrera la diversité des programmes de coopération: informatique et communications; énergie, mines et ressources, agriculture; santé et recherche médicale, environnement; affaires urbaines; affaires du Nord et parcs nationaux; administration publique; coopération technique industrielle, stages scientifiques.

B - La Belgique

La Belgique a été au cours de 1973 l'hôte de deux importantes manifestations francophones auxquelles le Canada s'est étroitement associé, en l'occurrence « le Mois de la Francité » qui se déroula à Liège de la mi-septembre à la mi-octobre, ainsi que la Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique au mois d'octobre. Par ailleurs, s'est poursuivie la coopération scientifique et technologique établie entre les deux pays pendant que se multiplient les échanges culturels.

1 - MANIFESTATIONS FRANCOPHONES DE LIÈGE

Le Mois de la Francité résulte de l'invitation lancée aux pays-membres de l'Agence par la Belgique lors de la Conférence générale de 1971 à l'effet de tenir la Conférence de 1973 à Bruxelles et à Liège. Les Liégeois profitèrent de l'occasion pour mettre sur pied tout un programme de manifestations allant du colloque universitaire chevronné au bal populaire, en passant par un festival de jeune théâtre, des expositions thématiques et artistiques, des spectacles de danse, etc. Chaque pays participant à ces manifestations francophones eut l'occasion de présenter les divers aspects de sa culture, son évolution industrielle, économique, etc. dans le cadre d'une « journée nationale ».

Le Canada tint à s'associer à ce mouvement honorant tant la Francophonie dans son ensemble que la Belgique en particulier. Au gouvernement fédéral se joignirent les gouvernements du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba.

M. Gérard Pelletier, ministre des Communications, présida la journée du Canada qui se déroula le 25 septembre. Le 26 avait lieu la journée du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba présidée par M. Simard, ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, M. Desjardins, ministre du Tourisme, des Loisirs et des Affaires

culturelles du Manitoba et M. Villeneuve, député à l'Assemblée législative de l'Ontario. Le 26 septembre M. Jean-Paul L'Allier, ministre des Communications présidait la journée du Québec.

Une vaste exposition sur la Francophonie ayant pour titre « Horizon 1980 » regroupa l'ensemble des pays participants. Le Canada y présenta un montage illustrant les principaux aspects économiques, sociaux et culturels du pays tel qu'il se présentera à la fin de la présente décennie.

Outre cette participation conjointe, le Canada envoya au Mois de la Francité une exposition « d'Estampes et dessins de la Banque d'œuvres d'art du Canada » qui se tint à la Société Royale des Beaux-Arts de Liège et attira quelque 1 200 personnes. Il délégua deux troupes pour représenter les arts de la scène : les Jeunes Comédiens du Théâtre du Nouveau-Monde qui jouèrent la pièce « Quichotte » dans le cadre du festival du Jeune Théâtre de Liège pendant que le groupe de la Place Royale présentait au public liégeois ses plus récentes recherches chorégraphiques. Enfin, le Canada assura avec les divers intéressés une participation à plusieurs autres manifestations se déroulant dans le cadre du festival et encouragea l'envoi de Canadiens aux divers colloques organisés par de nombreuses organisations internationales privées.

2 - COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

À Liège, le Canada et la Belgique se retrouvèrent donc côte à côte grâce à cette caractéristique commune qui leur vaut de posséder chacun plus d'une culture et d'avoir la langue française comme une de leurs langues nationales.

Mais l'importance attachée par l'un et l'autre pays à son développement économique et le haut degré technologique de leurs industries les a également amenés à élaborer des projets de collaboration dans les domaines scientifique et technologique. Il y a près de quatre ans, M. Théo Lefèvre, ancien premier ministre et ministre de la Programmation de la politique scientifique, venait au Canada. C'est largement grâce à cette initiative et à la visite ultérieure en Belgique d'un groupe de spécialistes canadiens que devait être signé le 21 avril 1971 un « accord sur la coopération scientifique, industrielle et technologique » entre les deux pays. La première réunion, en 1972, de la Commission mixte mise sur pied pour étudier les projets de coopération fut nécessairement de nature exploratoire. Néanmoins, certains programmes furent dès lors mis sur pied et la seconde réunion de cette Commission en décembre 1973 concrétisa cette collaboration tout en permettant d'explorer de nouveaux secteurs. Les programmes existants portent surtout sur l'informatique et l'environnement. Du côté de l'informatique, de nouveaux projets sont envisagés au niveau de la diffusion de l'information scientifique et technologique dans les domaines juridique et du commerce extérieur. Du côté de l'environnement, la collaboration déjà établie en océanographie et en hydrographie fournira maintenant matière à information réciproque dans les domaines de la gestion de l'eau, de la pollution de l'air, des déversements de produits pétroliers et de la gestion des déchets solides.

L'on envisage également un échange d'informations beaucoup plus poussé que par le passé dans le domaine de la politique scientifique (méthodologie et organisation) ainsi que dans la coopération scientifique et technologique au plan international, c'est-à-dire au sein des comités et organisations internationales dont la Belgique et le Canada font partie. Enfin cette réunion a mis de l'avant des projets de collaboration dans les secteurs de la technologie, de la politique de la santé ainsi que des sciences sociales.

L'importance de cette coopération était récemment soulignée par la visite que fit au Canada, en septembre 1973 M. Charles Hanin, secrétaire d'État à la Politique scientifique.

3 - COOPÉRATION CULTURELLE

Les échanges universitaires entre les deux pays se développent de façon normale. Le Canada accorde chaque année à la Belgique une douzaine de bourses de perfectionnement et de travail libre. De plus, l'an dernier, deux professeurs canadiens ont pu se rendre en Belgique et un professeur belge a visité la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Il importe de signaler de façon toute spéciale l'ouverture récente à Bruxelles d'un Centre culturel et d'information. Ce Centre est équipé d'une bibliothèque qui pourra contenir jusqu'à 8 000 volumes, d'une filmathèque, d'une musicothèque et d'une salle polyvalente pour conférences, colloques, films, expositions, concerts, etc. Une exposition d'œuvres de Cornelius Krieghoff a marqué l'inauguration officielle du Centre.

C - L'Afrique francophone

La coopération du Canada avec les pays francophones d'Afrique débuta avec l'accession de ceux-ci à l'indépendance. C'est dans le cadre des programmes de coopération de l'ACDI que cette coopération s'est surtout développée. Cependant, l'ouverture de sept ambassades canadiennes en Afrique francophone au cours de la dernière décennie a permis de mettre en œuvre quelques programmes qui mettent déjà en relief la vitalité de nos relations avec ces pays qui partagent avec nous la même culture d'origine française.

C'est d'abord par cette présence active de nos ambassades que cette coopération s'est exprimée de façon la plus soutenue. Chacune d'elles a, dès le début, été dotée d'une bibliothèque, d'une filmathèque et d'une discothèque dont les ressources ont été mises, dans la mesure du possible, à la disposition des institutions culturelles locales – écoles, collèges, universités, cinémas, postes de radio et de télévision. Certaines expositions de peintures, de photographies et de gravures ont été organisées dans les principales capitales. Depuis quelques années, certaines ambassades, notamment celles de Tunis et de Dakar, ont tenu des semaines culturelles canadiennes fort réussies.

L'initiative la plus ambitieuse entreprise en Afrique francophone a cependant été la mise sur pied de l'exposition itinérante « Visages du Canada ». Faisant largement appel aux méthodes audio-visuelles, cette vaste exposition réalisée au moyen de quatre roulottes remorquées a sillonné l'Afrique de janvier 1970 à mars 1971, apportant ainsi à 10 pays et à 21 villes de cette région une vision des multiples dimensions de la vie canadienne.

Grâce à la collaboration de l'Institut de coopération internationale de l'Université d'Ottawa, des stages d'étudiants ont également été mis sur pied depuis trois ans dans plusieurs ministères et organismes gouvernementaux de la capitale fédérale. Ces stages, d'une durée d'environ un mois, permettent aux étudiants africains francophones de se familiariser avec les responsabilités, l'organisation et le fonctionnement du gouvernement canadien.

Par ailleurs, des stages pratiques d'une durée approximative d'un mois ont été organisés par le gouvernement fédéral pour des fonctionnaires africains afin de les familiariser avec l'administration du gouvernement canadien et plus spécialement celle du ministère des Affaires extérieures.

Il convient aussi de mentionner que, depuis plusieurs années, quelques universités d'Afrique francophone bénéficient régulièrement de dons de livres portant sur la littérature, l'histoire et les sciences humaines au Canada. Une coopération avec les réseaux de télévision et radio africains francophones s'élabore graduellement. Un accord entre l'Office national du film du Canada et la Radio-télédiffusion tunisienne permettant la diffusion de certains films de l'ONF par le réseau de télévision tunisien a été conclu en 1973.

Cette coopération prendra progressivement de nouvelles dimensions. Un centre d'information avec bibliothèque et filmathèque a été mis sur pied à notre ambassade à Dakar en 1973. Bientôt, un petit centre culturel sera inauguré à Tunis tandis qu'une expérience pilote de « ciné-bus » sera tentée en Côte d'Ivoire pour porter jusque dans la brousse ivoirienne les diverses réalisations du cinéma canadien.

II - LES GRANDES INSTITUTIONS FRANCOPHONES

A - L'Agence de coopération culturelle et technique

Fondée en mars 1970, à Niamey au Niger, l'Agence de coopération culturelle et technique est la clé de voûte des organisations internationales francophones. Son but est de développer entre les pays-membres des liens de coopération mutuelle dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences et de la technologie, afin de favoriser le rapprochement des peuples par le truchement de la langue française. Elle doit ainsi, sans se substituer aux divers types de coopération déjà existants, être l'expression d'une nouvelle solidarité entre pays industrialisés et en voie de développement. D'autre part, l'Agence apporte son concours aux États-membres afin d'assurer la promotion et la diffusion de leur civilisation respective, d'encourager la connaissance mutuelle des peuples intéressés et de favoriser chez ceux-ci la formation d'une opinion éclairée sur les cultures des pays représentés au sein de l'organisation.

1 - CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE BRUXELLES-LIÈGE

L'année 1973 aura marqué un point tournant pour l'avenir de l'Agence. Après s'être structurée et avoir défini ses objectifs et méthodes d'action au cours des deux premières années, celle-ci peut maintenant consolider ses programmes et en établir de nouveaux. Profondément engagé dans la croissance de l'Agence, le Canada souhaite que cette croissance se poursuive ainsi qu'il y a lieu de le croire. Les budgets votés pour les années 1974-75 lors de la dernière Conférence générale ont été augmentés. En 1974, ce budget sera de \$5 660 000 et en 1975 de \$6 509 000. De ces montants le Canada apportera une contribution de \$1 981 000 en 1974 et de \$2 387 000 en 1975.

On se souvient qu'à l'automne de 1971 le Canada avait accueilli la deuxième Conférence générale de l'Agence, qui s'était déroulée successivement à Ottawa et à Québec. Près de 250 délégués étaient venus des 22 pays alors membres de l'Agence et de 4 pays observateurs. Le Canada y avait été représenté par une délégation présidée

par l'honorable Gérard Pelletier, lequel avait été élu président de la Conférence générale.

C'est encore lui qui présida la délégation qui se réunit en 1973 à Liège et à Bruxelles en Belgique.

Au cours de cette Conférence, le gouvernement canadien fut heureux de voir deux organisations internationales privées d'origine canadienne devenir membres du Conseil consultatif de l'Agence. Il s'agissait en l'occurrence du Conseil de la vie française en Amérique ainsi que du Richelieu international.

Au cours de cette même Conférence, le secrétariat de l'Agence a été élargi à cinq membres. M. Dankoulodo Dandicko, ministre de l'Éducation du Niger a été nommé au poste de secrétaire général. Un Canadien, M. Claude Roquet, directeur général du Bureau de la coordination au ministère des Affaires extérieures, fut élu pour occuper un des quatre postes de secrétaire général adjoint.

2 - PROGRAMMES

Actif au niveau de l'organisation de l'Agence, le Canada participe également à tous ses programmes : audio-visuel et pédagogie, artisanat, tourisme, information, coopération, cinéma, action culturelle et jeunesse.

a) *Développement socio-économique*

Les programmes d'aide au développement de l'Agence sont diversifiés et relativement complexes. De plus en plus ils s'orientent vers ce que l'on a appelé la « coopération horizontale » c'est-à-dire un processus d'échanges bilatéraux entre les pays en voie de développement eux-mêmes. Les pays développés sont appelés à apporter le concours de quelques techniciens pour assurer la mise sur pied de certains programmes.

Dans le domaine de la promotion de l'artisanat, l'Agence a organisé à l'été de 1971 une exposition itinérante d'artisanat en Europe et au Canada. Moncton, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto et Winnipeg la reçurent tour à tour. Au Canada, elle fut jumelée avec une exposition de livres et de périodiques du Tiers-Monde francophone. Dans le but de diffuser cet artisanat, l'Agence a ouvert en mai 1971 un centre d'artisanat international à Montréal.

b) *Culture et information*

L'un des principaux projets d'action culturelle de l'Agence est la création à Lomé d'un complexe culturel aux multiples dimensions qui portera le nom de « Village du Bénin ». Ce village comprendra un centre d'artisanat où sera organisée une exposition permanente des activités artisanales de la région. Il accueillera des enseignants et étudiants anglophones désireux de s'initier durant les vacances à la littérature ou à la civilisation française.

Dans le domaine cinématographique, l'Agence a donné son appui à certains festivals où le Canada a été représenté, tels les IV^{es} Journées cinématographiques de Carthage, le Festival international du film d'expression française de Dinard et le IV^e Festival de Ouagadougou.

c) *Science et technologie*

L'un des programmes qui ouvre les perspectives les plus intéressantes pour le Canada à l'heure actuelle est celui de l'information scientifique et technique. Il s'agit essentiellement dans ce programme de mettre au point un certain nombre de dispositifs propres à assurer une circulation rapide de l'information scientifique et technique entre tous les pays-membres de l'Agence et notamment entre leurs institutions de recherche et leurs services officiels. L'on vise ainsi à rendre pleinement à la langue française son rôle de « langue relais », c'est-à-dire de faire en sorte que, pour l'usage du français, on puisse avoir accès aisément à l'essentiel de la production scientifique et technologique publiée dans la plupart des langues internationales.

Trois éléments principaux composent ce programme :

- des réunions groupent périodiquement les responsables de la documentation scientifique des pays membres de l'Agence. Depuis le début de ces réunions le Canada a toujours envoyé des représentants venus de divers ministères ou organismes de l'État et travaillant soit dans le domaine de la science et de la technologie, soit dans celui du vocabulaire scientifique et technologique ;
- une étude fondamentale sur les conditions et les moyens permettant l'instauration progressive d'un réseau de documentation et d'information scientifique et technique en langue française a été mis sur pied s'accompagnant d'un plan concret de travail et d'un calendrier de réalisation ;
- un premier programme expérimental en matière de coordination de la documentation scientifique dans le domaine agricole est en voie de réalisation. Y coopèrent, le ministère canadien de l'Agriculture, la Bibliothèque nationale du Canada, le Centre de recherche industrielle du Québec et le secrétariat d'État.

d) *Enseignement et échange de jeunes*

La réalisation la plus importante de l'Agence est sans conteste l'École internationale de Bordeaux qui a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 1971. Cette école se compose de deux centres. Le premier, le Centre de formation à la gestion, accueille des stagiaires originaires des divers pays-membres de l'Agence en vue de leur permettre de faire l'apprentissage des techniques modernes de gestion. Son programme s'adresse à des cadres d'entreprises publiques, semi-publiques ou privées. Le deuxième est le Centre du Tiers-Monde qui a ouvert ses portes le 1^{er} juillet 1972. Son programme vise à permettre à des personnes venues de disciplines et de pays divers de s'initier de façon générale à la problématique du développement culturel, économique et social du Tiers-Monde, ou à réaliser des études régionales sur l'Afrique, l'Amérique du Sud ou l'Asie.

En audio-visuel, le Canada a participé à l'opération de simulation menée par l'Agence avec l'UNESCO en lui offrant des programmes audio-visuels qui permirent la réalisation de l'opération.

Enfin, chaque année, le Canada à l'instar des autres pays de l'Agence, accueille des groupes organisés de jeunes venus de divers pays membres. L'an dernier, sous le thème « Loisirs socio-culturels », le Canada a accueilli une trentaine d'animateurs socio-culturels venus de Belgique, de la Côte d'Ivoire, du Niger, de la Tunisie, de la France métropolitaine et des Antilles, du Liban et du Mali.

Conformément à sa vocation, l'Agence a conçu un « Festival international de la Jeunesse » qui se veut une rencontre des peuples et des cultures des vingt-cinq pays-membres et associés. Non seulement le gouvernement canadien a-t-il voulu que la jeunesse canadienne participe à cette grande manifestation culturelle et sportive, mais encore il s'est offert à en être le premier pays hôte. Le premier festival se déroulera ainsi à Québec du 13 au 24 août 1973, grâce à la participation financière du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec, qui assumeront tous les frais locaux de cet événement international d'envergure.

B - La Conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française

C'est à Paris, en 1960, que les ministres de l'Éducation nationale des États d'expression française d'Afrique et de Madagascar nouvellement indépendants se rencontrèrent pour la première fois. Cette réunion des ministres avait pour objectif de faire le point sur la situation de l'enseignement dans leurs pays respectifs et de l'adapter à la nouvelle situation politique, tout en lui donnant des structures répondant plus particulièrement aux besoins des pays membres.

La Conférence contribue à l'intégration de l'éducation nationale des pays africains au sein d'un schéma global de développement économique et social. Elle se réunit une fois par an, alternativement à Paris dans et dans une capitale africaine.

Des organismes techniques, tels que le Secrétariat technique permanent (STP) à Dakar, le Conseil africain et malgache pour l'Enseignement supérieur (CAMES) à Ouagadougou, certaines institutions spécialisées et la réunion annuelle constituent les organes de la Conférence. Parmi les institutions spécialisées, mentionnons le « Centre inter-africain et malgache de reproduction et de diffusion de documents pédagogiques d'histoire et de géographie » à Dakar, le « Bulletin de liaison des professeurs d'histoire et de géographie d'Afrique et de Madagascar » établi à Yaoundé, le « Bulletin de liaison pédagogique entre États consacré aux problèmes de l'enseignement technique et de la formation professionnelle », et le « Bulletin de liaison entre Instituts et Centres pédagogiques nationaux ».

Vingt-deux pays sont maintenant membres de cette Conférence, y compris Haïti, la Belgique et le Canada, depuis 1969. À la conférence annuelle, le ministre de l'Éducation du Québec préside la délégation canadienne qui comprend des représentants du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba, de même que des conseillers de l'administration fédérale.

De par son appartenance à cette Conférence, le Canada contribue au budget de fonctionnement du STP et à celui du CAMES ; il soutient, par le détachement d'un administrateur l'activité du STP et finance différents colloques organisés par le CAMES.

C - La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française

La première session de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports a eu lieu à Paris en décembre 1969 et regroupait outre la majorité des pays d'expres-

sion française d'Afrique et de Madagascar, la France, la Belgique et le Canada. Haïti en est devenu membre en décembre 1972.

Cette organisation internationale francophone est née de la volonté commune des pays participants d'unir leurs efforts en vue de réaliser dans leurs États respectifs une politique de promotion et de protection de la jeunesse. À cette fin, elle entend créer des structures aptes à faciliter l'insertion de la jeunesse dans la société, à intégrer l'éducation populaire dans le développement socio-culturel et à favoriser un rôle actif de la jeunesse dans le développement de son pays. C'est pourquoi elle désire vulgariser l'idée de l'éducation physique et sportive comme essentielle à la formation humaine de la jeunesse, faisant du sport un élément d'éducation populaire.

La Conférence qui se réunit une fois par an, alternativement en France et dans un autre pays-membre, est dotée d'un Secrétariat exécutif permanent (SEP) établi à Dakar dont le budget est financé à 35% par le Canada. La Conférence se réunira pour la première fois au Canada à Montebello, les 9, 10 et 11 août 1974. Tout comme pour la Conférence des ministres de l'Éducation, la délégation canadienne aux réunions annuelles comprend des représentants du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba, de même que des délégués du gouvernement fédéral.

D - Les associations francophones privées

Sur le plan non gouvernemental, nombreuses sont les associations qui œuvrent au sein de la francophonie et qui, à ce titre, reçoivent l'appui du gouvernement canadien.

Parmi les principales, mentionnons l'AUPELF et le FICU, le CILF, l'IDEF, l'AISE, l'AIFLF et le Conseil de la vie française en Amérique.

Dans les trois premiers cas, cet appui se manifeste sous forme de subventions annuelles. L'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française (AUPELF), dont le siège social est à Montréal, a été fondée en 1961, grâce à l'initiative d'universitaires canadiens. Elle compte quelque 120 universités comme membres titulaires et environ 200 départements d'études françaises comme membres associés. Le Fonds international de coopération universitaire (FICU) est un organisme autonome au sein de l'AUPELF. Afin d'associer le Canada à leurs activités, le gouvernement fédéral a versé en 1973 une somme de \$60 000 à l'AUPELF et de \$200 000 au FICU.

Le Conseil international de la langue française est une association francophone créée en 1967, à l'occasion de la deuxième Biennale de la langue française tenue à Québec. Au Canada, le CILF entretient de nombreux contacts avec Radio-Canada, le Bureau des traductions, l'Office de la langue française du Québec, la Banque de terminologie de l'Université de Montréal et l'Académie canadienne-française. La subvention versée en 1973 fut de \$25 000.

Dans le cas de la plupart des autres associations l'action du gouvernement fédéral se traduit par des subventions accordées lors de congrès, colloques ou séminaires auxquels participent des représentants canadiens.

À un moment où la coopération entre les peuples et les cultures s'élargit sans cesse, les organisations internationales non gouvernementales prennent une importance croissante et de telles subventions se veulent un encouragement tangible aux divers groupes de Canadiens qui participent activement aux affaires internationales.

CONCLUSION

De cet inventaire offrant un résumé des activités du Canada au sein de la Francophonie se dégagent deux orientations de la politique canadienne.

À l'instar de sa participation au *Commonwealth*, il ne s'agit par pour le Canada de promouvoir dans la Francophonie l'utilisation d'une langue mais, par le biais de cette langue, d'établir une véritable coopération internationale.

En second lieu, cette collaboration, sans négliger les liens historiques qui unissent le Canada à certains pays, est tournée essentiellement vers l'avenir et tend de plus en plus à se diversifier pour toucher la plupart des secteurs où s'instaure de nos jours la coopération internationale.

Que ce soit sur le plan de la langue ou dans les domaines culturel, scientifique et technologique, le Canada a ainsi choisi de s'engager sans réserve sur la voie qui mène à un développement rapide de la Francophonie. C'est pour lui l'une des conditions mêmes de son équilibre interne et de son dynamisme international. Comme l'indiquait le premier ministre, M. Trudeau, lors de l'ouverture de la Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique de 1971 :

La Francophonie a sa place en Amérique. S'il n'en était pas ainsi, pourquoi la vie française se serait-elle obstinée chez nous ; pourquoi le gouvernement du Canada aurait-il reconnu le français comme l'une de ses deux langues officielles ; pourquoi les Canadiens y verraient-ils un élément central de leur identité, un garant de leur indépendance et donc un patrimoine essentiel pour chacun d'entre eux, quelles que soient sa culture et sa langue ?

En tenant chez-nous sa première assemblée complète et régulière, l'Agence et avec elle la Francophonie déjà européenne, déjà africaine, déjà asiatique, se reconnaissent une fois pour toutes et un avenir et un partenaire en Amérique.